Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_118-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Délibération n° 2024/118

OBJET : **Soutien à la filière cuir de Graulhet en matière d'attractivité et de développement économique et touristique**		
Date de convocation : **24 octobre 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **27**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **06 novembre 2024**

L'an **2024, le 30 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
Mme LAVIT Michelle (pouvoir BELOU Florence) - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
M. MEHDI Saïd - M. SCUGLIA Domenico.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_118-DE

La ville de Graulhet perpétue une histoire millénaire unique avec le cuir et se distingue aujourd'hui par une diversité et une concentration exceptionnelle de savoir-faire et d'innovation. L'ensemble de la filière, maroquinerie, mégisserie et activités liées, représente près de 80 entreprises et plus de 650 salariés.

Cette filière se fédère depuis plusieurs années au travers de l'association « Graulhet le cuir ». Cette association et la ville de Graulhet développent depuis plusieurs années des projets, notamment artistiques, destinés à favoriser l'attractivité et à améliorer la notoriété du bassin de vie graulhétois à l'échelle régionale et nationale.

Forte de cette expérience et face au besoin croissant de soutien de son bassin industriel d'excellence et d'innovation, la ville souhaite participer au renforcement de son image dans la perspective d'une promotion de son territoire en participant à la stratégie de communication de la filière cuir.

Considérant l'indispensable participation de l'association « Graulhet le cuir » à l'attractivité et à l'image de la commune de Graulhet,

L'association « Graulhet le cuir » s'engage à faire apparaître le soutien de la ville de Graulhet en tant que partenaire majeur, sur l'ensemble des supports de promotion de la filière cuir, qu'ils soient numériques ou imprimés, et à participer à une manifestation locale par l'exposition de produits.

Considérant qu'il convient de soutenir l'association « Graulhet le cuir » pour le déploiement d'une stratégie de communication visant à renforcer l'attractivité de la filière cuir de Graulhet,

Considérant les efforts de la filière cuir en matière de rapprochement des activités de maroquinerie et de mégisserie,

Considérant les capacités de la filière à obtenir des aides régionales et nationales, privées ou publiques,

Considérant la labellisation et l'engagement de la ville de Graulhet dans l'initiative « Territoires d'industrie » visant à soutenir les entreprises des territoires à fort enjeux industriels dont Graulhet fait partie intégrante,

Considérant que M. le Maire propose un financement à l'association à hauteur de 3000 €,

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le soutien à l'association « Graulhet le cuir » sur l'exercice budgétaire 2024 par une participation à hauteur de 3000 € pour ses actions de promotion et d'attractivité.

- D'AUTORISER le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires et signer tout acte afférent.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Fernand ORTEGA**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »